



CHARTE

POUR L'ÉVALUATION DE

L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS (E.A.F)

ACADEMIES DE CRETEIL, PARIS, VERSAILLES

Préambule

Les E.A.F. du baccalauréat constituent une épreuve certificative de validation des compétences et des savoirs acquis au cours de la scolarité.

La **Charte des examinateurs** est un écrit qui entérine un accord ; élaborée à l'origine dans l'académie de Versailles par les professeurs de lycée et leurs inspecteurs, elle a été revue et actualisée par l'Inspection Pédagogique Régionale de lettres des trois académies franciliennes. Elle a vocation à faciliter le travail des jurys et des commissions d'entente et d'harmonisation dans les trois académies. Les indications qu'elle contient rappellent le cadre et les exigences d'une situation d'examen, *acte institutionnel unique et décisif* qui engage la responsabilité de tous. Elle vise aussi à éviter nombre de contestations dues à des malentendus.

Les cadres de références :

- Au B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010, le préambule des **Programmes de français en classes de seconde et première (toutes séries) et de littérature (série L)**
- Au B.O. n° 3 du 17 mars 2011, le programme de **Français en classe de première des séries technologiques**
- Au B.O. n° 4 du 25 janvier 2007, **La Charte nationale des examens**
- Au B.O. n° 2 du 12 janvier 2012, **L'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap**
- Au B.O. n°15 du 12 avril 2012, **La charte de déontologie des examens**

Les compétences évaluées à l'EAF

- la note de service n° 2011-153 du 3-10-2011 parue au B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011 : **Épreuve obligatoire écrite de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.**
- la note de service n° 2011-141 du 3-10-2011 parue au B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011 : **Épreuves orales, obligatoire et de contrôle, de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.**

Éthique de l'examineur : principes directeurs

Principes généraux : l'examineur

- respecte les cadres de référence de l'examen ;
- respecte les règles de **neutralité** ;
- fait preuve de bienveillance et courtoisie ;
- évalue en tant que **membre d'un jury collégial**, ce qui implique une concertation en commissions d'entente et d'harmonisation.

Posture de l'évaluateur

Conscient de la portée de la note d'examen dans le cursus de l'élève, l'évaluateur adopte **une attitude d'ouverture** :

- Il prend en compte la spécificité des séries, le niveau de difficulté des sujets, des corpus, des questions à l'oral comme à l'écrit.
- Il est ouvert aux différentes lectures des sujets et des textes : il accepte toute interprétation possible et cohérente, sans attendre une approche exhaustive ni un hypothétique idéal.
- Il identifie ce que le candidat a réussi à l'oral comme à l'écrit, c'est à dire qu'il reconnaît le travail accompli.
- Il s'approprie, pour l'oral, la logique du descriptif et du travail de l'année pour élaborer son questionnement.

Charte pour l'évaluation de l'épreuve anticipée de français

- Dans le contexte particulier de l'examen oral, il se met à l'écoute du candidat et, dans les moments d'échange avec lui, veille à ne pas le déstabiliser.

L'épreuve écrite et son évaluation

La correction est individuelle mais l'évaluation est collégiale : le correcteur prend en compte les prescriptions nationales et académiques **et participe aux réunions prévues** dans son centre de correction. **Aucune décision n'est prise individuellement** : elle est le résultat d'une délibération collective.

C'est pourquoi il convient d'harmoniser en deux temps l'évaluation :

- ❖ la réunion d'entente permet de se concerter sur les pondérations à adopter à partir de l'observation de copies avant les corrections (demi-journée) ;
- ❖ la réunion d'harmonisation permet :
 - d'équilibrer la notation avant d'enregistrer les notes (demi-journée) ;
 - de faire figurer sur les copies la note globale et celle de chaque partie de l'épreuve ;
 - de revoir systématiquement en double correction les copies notées 5/20 et en dessous. Dans ces cas-là, il est souhaitable de **justifier l'évaluation en référence aux compétences**.

Références pour l'évaluation

Conformément au préambule des programmes et au B.O. n°7 du 6 octobre 2011 définissant les épreuves écrite et orale, on évalue les compétences des candidats et non la conformité à des formes canoniques.

Le correcteur identifie les compétences acquises et en apprécie le degré de maîtrise. **Il veille à ce qu'une insuffisance marquée dans l'une d'entre elles ne masque pas d'autres réussites.** Par exemple, il convient de prendre en compte une seule fois et globalement les critères de maîtrise de la langue indiqués dans le tableau des références pour l'évaluation donné ci-dessous pour être en mesure de considérer les autres compétences.

NB : Les compétences ne valent pas barème : leur pondération doit être harmonisée en réunion d'entente.

Question sur le corpus

- La réponse à la question sur le corpus requiert des compétences spécifiques qui sont de l'ordre de la confrontation et de la synthèse.
- Elle doit être traitée de manière **rapide, synthétique et concise**. Le développement de la réponse doit être raisonnablement proportionné au barème de la question (4 ou 6 points sur 20).
- On attend que le candidat montre son intelligence des textes par la pertinence de sa lecture, **quelle que soit la forme de la restitution adoptée**.

Tableau de références pour l'écrit

Compétences à évaluer pour la réponse à la question. La pondération à accorder à chacune est à décider en commission d'entente.	
Compétences (items explicitement inscrits dans le B.O.)	Explicitation
<i>Lire, analyser, interpréter les textes :</i>	Comprendre la question et les textes : dégager l'essentiel. Sélectionner l'information, explicite ou implicite, en fonction de la question posée et la reformuler à l'aide de références précises qui ne sont pas nécessairement des citations ou des analyses stylistiques.
<i>Tisser des liens entre les textes.</i>	Appréhender la globalité du corpus et ce qui lie et/ou distingue les textes. Confronter les textes.
<i>Construire (un jugement argumenté)</i>	Présenter de manière cohérente, organisée et synthétique les observations issues de la confrontation des documents. Introduction et conclusion canoniques ne sont pas attendues.

Charte pour l'évaluation de l'épreuve anticipée de français

<i>Maîtriser la langue</i>	Rédiger de manière concise en respectant les usages normés de la langue écrite.
----------------------------	---

Compétences à évaluer pour les exercices d'écriture La pondération à accorder à chacune est à décider en commission d'entente.			
Compétences à évaluer <i>(items explicitement inscrits dans le B.O.)</i>	Explicitation		
	Commentaire	dissertation	invention
<i>Lire, analyser, interpréter :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - rendre compte, sans contresens majeurs, du sens premier et global du texte à partir de ses éléments explicites et implicites ; - dégager un sens plus latent, littéraire et, dans le même temps, plus subjectif et sensible¹ ; - dans le cas particulier du commentaire comparé, dégager les similitudes et écarts entre les deux textes. 	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre avec pertinence et précision un sujet donné ; - en apprécier l'intérêt, les enjeux comme les limites ; - le problématiser simplement. 	<ul style="list-style-type: none"> - mesurer les attentes du sujet donné ; - saisir les enjeux du ou des textes sources.
<i>Tisser des liens entre les textes. Mobiliser sa culture (littéraire)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - s'être approprié par comparaison la spécificité du texte à commenter ; - savoir contextualiser - mobiliser sa connaissance des genres, des formes et mouvements 	<ul style="list-style-type: none"> - mobiliser à bon escient ses connaissances littéraires ; - les exploiter précisément 	En fonction du sujet : <ul style="list-style-type: none"> - tirer parti des ressources stylistiques des textes-sources ; - tirer parti de ses acquis littéraires.
<i>Construire un jugement argumenté et prendre en compte d'autres points de vue que le sien</i>	<ul style="list-style-type: none"> - défendre une lecture personnelle / s'approprier les orientations proposées² ; - l'étayer d'analyses illustrées - en rendre compte de manière organisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - développer une réflexion argumentée ; - la nourrir d'arguments étayés ; - en rendre compte de manière organisée 	En fonction du sujet : <ul style="list-style-type: none"> - restituer les spécificités de pensée ; - savoir s'en démarquer et marquer sa distance ; - organiser un jugement
<i>Maîtriser la langue</i>	<ul style="list-style-type: none"> - orthographier un écrit - recourir à un vocabulaire précis et pertinent - rédiger dans une langue syntaxiquement correcte - assurer la cohérence et la progression du propos - en fonction du sujet, reproduire les faits de style 		

¹ *Compréhension et interprétation se nourrissent sans cesse l'une l'autre.*

² *Dans le cas des séries technologiques, les capacités de lecture, d'analyse et d'interprétation sont soutenues par un guidage donné au candidat.*

*La culture personnelle ne s'attache pas nécessairement aux objets communément admis par la culture scolaire ; ainsi le candidat peut proposer des références variées.

L'oral

L'examineur veille à :

- accueillir le candidat et lui rappeler les modalités de déroulement de l'épreuve ;
- **respecter le descriptif (n'émettre aucun commentaire devant le candidat sur le nombre de textes, les contenus, la forme...)** ;
- laisser à disposition du candidat l'ensemble des documents figurant sur le descriptif (éditions parascolaires, manuels...)
- interroger sur tous les textes du descriptif sans se restreindre à ceux qui lui sont familiers ;
- respecter la durée de préparation et la parité de temps de passation de chaque partie de l'épreuve : exposé et entretien (10 mn chacune). Si l'exposé tourne court, l'examineur peut le relancer, par exemple en vérifiant la compréhension littérale³, avant de passer à la deuxième partie **avec l'accord du candidat**. Le temps de l'entretien, lui, ne peut être **ni écourté, ni allongé**. L'examineur mentionne sur le bordereau la durée effective de chaque partie de l'épreuve, pour éviter tout recours ultérieur ;
- proposer des questions en adéquation avec la problématique de la séquence. Ces questions constituent une entrée en lecture **sans réduire l'étude à une analyse technique ou uniquement formelle**.

L'exposé

- **C'est un oral en continu** ;
- Le candidat propose une réponse à la question posée par l'examineur ; cette réponse est **librement organisée** et construit une interprétation cohérente. On n'attend ni une étude exhaustive ni un exercice rhétorique convenu.

L'entretien

- **C'est un oral en interaction, une conversation** ;
- Pendant l'entretien, le candidat dispose de son descriptif et de l'ensemble des documents et activités ;
- L'entretien ne poursuit pas l'exposé mais conduit à mettre en valeur les connaissances et compétences du candidat ;
- Il ouvre sur la séquence, l'objet ou les objets d'étude, l'œuvre, les lectures cursives, les activités complémentaires communes ou personnelles en lien avec le texte proposé en exposé ;
- L'examineur s'appuie sur les propos du candidat pour faire émerger d'autres compétences et connaissances.
- Il pose des questions ouvertes qui invitent à des réponses étayées.

Pour l'harmonisation de l'évaluation de l'oral il convient de prévoir deux temps de concertation : l'un en début d'oral (réunion d'entente), l'autre à mi-parcours pour harmoniser les notes.

Le bordereau doit comporter la note et le **commentaire en référence aux compétences évaluées dans chaque partie de l'épreuve**.

³ cf. B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011

Partie I : EXPOSE

COMPETENCES		Indicateurs
Expression et communication	Lecture correcte et expressive	Prononciation correcte, ponctuation respectée.
	Qualité de l'expression et niveau de langue orale	Langue scolaire sans familiarité
	Qualité de communication et de conviction	Prise en compte de l'interlocuteur Organisation du discours
	Gestion du temps de parole	Fluidité de la parole Gestion des 10 mn sans rigidité
Réflexion et analyse	Compréhension du texte	Sens global Pas de contresens
	Prise en compte de la question	Exposé constituant une réponse à la question
	Développement construit, argumenté et pertinent, au service d'une interprétation	Logique de la réponse
Connaissances	Relevé et explication des procédés d'écriture avec des références précises au texte	Repérage pertinent et exploitation cohérente avec la lecture proposée (sans attendre un relevé exhaustif des procédés)
	Témoigner de ses connaissances	Auteur, œuvre, extrait, mouvement...

Partie II : ENTRETIEN

COMPETENCES		Indicateurs
Expression et communication	Aptitude au dialogue	Réponses développées, autonomie dans le discours
	Qualité de l'expression et niveau de langue orale	Langue scolaire sans familiarité
	Qualité de communication et de conviction	Prise en compte de l'interlocuteur Organisation du discours
Réflexion et analyse	Capacité à réagir avec pertinence aux remarques et interventions	Qualité de l'écoute et réactivité
	Qualité de l'argumentation	Propos cohérent et argumenté Force de conviction
	Capacité à mettre en relation et à élargir une réflexion	Aisance à se référer à ses documents
Connaissances	Témoigner de ses connaissances (œuvres, objets d'étude, contexte culturel...)	Œuvres intégrales, textes complémentaires, Lecture personnelles, activités culturelles personnelles...

Le descriptif des lectures et activités

Fonctions et destinataires

Dans le temps de la classe, son élaboration progressive permet aux élèves d'appréhender les enjeux de chaque séquence, leur organisation, le statut des différents textes, documents et activités, la logique des corpus. Il peut, dans cette perspective, faire l'objet de rédactions individuelles. Sa composition aide ainsi à construire les savoirs.

A l'examen, il présente le travail de l'année de manière claire et organisée. Il permet à l'examineur de clairement appréhender les perspectives et les démarches adoptées et lui donne l'appui nécessaire à l'élaboration de son questionnement.

Si, comme outil de travail, le descriptif des lectures et activités peut être rédigé par les élèves, pour l'examen, il doit l'être par le professeur. Cette version finale porte mention du lycée, de la série, elle est signée par le professeur de la classe et visée par le chef d'établissement.

Rubriques

Pour l'examineur comme pour le candidat, la facilité de consultation, la précision des informations, l'explicitation des projets sont essentielles.

Pour chaque séquence, dont il précise le titre, le descriptif doit indiquer ;

- Le ou les objets d'étude abordés
- La problématique choisie
- Les lectures analytiques qui serviront de support à la première partie de l'épreuve
- Les lectures cursives, activités complémentaires et travaux personnels qui seront la matière de l'entretien

Les lectures analytiques sont organisées en corpus ; si la séquence présente plusieurs corpus, un titre doit être donné à chacun d'eux. Il convient de veiller particulièrement à la précision des références qui accompagnent les textes : limites du passage, pages, chapitre ou édition ; mais les perspectives des lectures analytiques des textes ne seront pas précisées.

Les lectures cursives* et activités complémentaires peuvent également être organisées en corpus. Un titre précise la fonction de chaque corpus : il s'agit le plus souvent de contextualiser, d'approfondir, de comparer en faisant jouer invariants et variations ou continuités et ruptures.

Les activités personnelles peuvent être présentées dans une dernière rubrique ou associées aux corpus précédents.

Pour l'entretien et selon les objets d'étude, on pourra faire figurer des liens hypertextes vers différents documents.

**On entend par lectures cursives les lectures effectuées personnellement par l'élève, en autonomie et faisant office d'élargissement. Il peut s'agir de textes, d'extraits longs d'œuvres ou d'œuvres complètes.*

L'accueil à l'oral de l'EAF des élèves handicapés moteurs et des élèves présentant des troubles « dys »

L'accueil et l'évaluation d'un élève handicapé aux épreuves de l'E.A.F, à l'écrit comme à l'oral, s'inscrivent dans un double cadre réglementaire : les critères et exigences formulés dans le BOEN spécial n°7 du 6 octobre 2011 et les aménagements des conditions d'examen inscrits dans la **circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 parue au BO** du 12 janvier 2012. Ces aménagements sont proposés par la CDAPH **mais c'est l'autorité administrative, en l'occurrence le SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours), qui décide**. Ces aménagements ont vocation à mettre le candidat « dans des conditions de nature à rétablir l'égalité des chances ».

- Un élève en situation de handicap, a étudié le même programme que tout autre candidat et doit, en conséquence, faire l'objet des mêmes attentes en matière de connaissances et de compétences.
- Il convient néanmoins de prêter attention à certaines particularités :

Aménagements possibles, accordés médicalement (par le médecin de la CDAPH) :

- Des tiers-temps ou des mi-temps sont accordés au candidat ; il convient donc de lui rappeler le temps de préparation et le temps d'interrogation dont il dispose.
- Des ordinateurs et imprimantes sont mis à sa disposition.
- La présence d'un secrétaire est possible : celui-ci peut accompagner le candidat pour la préparation et / ou l'interrogation. Ce secrétaire peut être un traducteur en Langue des Signes Française ou un codeur en Langue Parlée Complétée pour les élèves sourds et malentendants par exemple.
- Les descriptifs sont adaptés : textes surlignés, écrits une ligne sur deux, grossis, dispense de lecture...
- (pour une liste exhaustive des aides, se référer au B.O.)

La préparation et l'accueil du candidat

Il convient d(e) :

- énoncer clairement le choix de la séquence ou de l'objet d'étude, lire l'intitulé en montrant le descriptif correspondant, quitte à isoler celui-ci d'une liasse reliée, surligner la lecture analytique choisie. Si un extrait de texte est choisi, veiller à bien délimiter avec un surligneur le passage à commenter ;
- formuler clairement la question, l'écrire en lettres majuscules sur une feuille de brouillon, car on dispose de peu de place sur le bordereau, s'assurer que le candidat l'a comprise ;
- aider le candidat à sortir ses descriptifs, livres, lutins où sont rassemblés les documents requis et autorisés ;
- veiller à ce que le candidat dispose des documents nécessaires devant lui ; placer, si besoin est, le texte et le descriptif sur le pupitre, ne pas hésiter à demander au candidat s'il est bien installé.

L'oral

- On veillera à limiter le temps de lecture de l'extrait choisi en lecture analytique, afin de ne pas fatiguer inutilement certains élèves handicapés et de leur permettre de garder leur énergie pour le commentaire.
- Le temps d'élocution d'un élève handicapé moteur peut être plus long : il est souhaitable de lui laisser reprendre sa respiration. L'émotivité et le stress, augmentés par certains handicaps, peuvent être un facteur aggravant ; on peut tenter alors une réassurance : « prenez votre temps, vous avez le temps... ».
- Les questions posées doivent être claires et bien articulées. De même, il ne faut pas hésiter à inviter le candidat à reformuler son propos si celui-ci n'a pas été compris, car certains élèves ont des difficultés de prononciation, d'élocution. Il suffit alors de préciser simplement que l'on n'a pas bien saisi ce qui a été dit. La fatigue peut altérer la clarté de l'élocution du candidat au cours de l'entretien.
- On pensera à rappeler le temps imparti, si un flottement s'installe. La notion du « temps qui passe » n'est pas toujours perceptible dans certains handicaps.

L'accueil à l'oral de l'EAF des élèves allophones issus d'une UPE2A en troisième ou seconde et intégrés en classe ordinaire

Pour ces élèves, la préparation de l'examen se comprend dans le cadre de référence des compétences linguistiques du cadre (CERCL) : réception ou compréhension d'un texte et d'une consigne/production orale en continu de lecture et de réponse argumentée/médiation en interaction (entretien).

Les recommandations ci-dessous ont pour finalité de rappeler que l'on examine des compétences, que l'évaluation de tout oral exige un climat de sécurité lié à une situation de communication qui est celle de l'échange bienveillant.

Préparation et encadrement particuliers

Ces élèves suivent le même programme que les autres candidats. Afin d'adapter l'épreuve on signalera la situation linguistique (candidat issu d'UPE2A) et l'examineur attachera une plus grande attention au descriptif. Comme celui de tout candidat, il pourra prendre la forme suivante :

- Des séquences complètes intégrant une part fixe (les textes qui pourront être adaptés) et une part individualisée (les lectures et productions personnelles de l'élève).
- Des problématiques clairement identifiées et auxquelles les textes seront explicitement rapportés afin d'aider l'élève à comprendre et à argumenter.
- Les lectures et ressources personnelles de l'élève, abordées notamment dans une approche culturelle comparée (littérature française, littérature des langues d'origine)

L'accueil et l'oral du candidat

- On énoncera clairement le choix de la séquence et on apportera toute l'aide nécessaire à la bonne compréhension de la lecture analytique choisie.
- On inscrira la question de manière parfaitement lisible en vérifiant la compréhension.
- Pour rassurer le candidat, on pourra commencer par un dialogue avant de l'inviter à exposer sa réponse.
- On encouragera en reformulant si besoin est ce qui a été dit.
- On valorisera les compétences orales (fluidité, compréhension fine, argumentation étayée...) en faisant preuve d'une certaine souplesse en matière de précision des analyses stylistiques.

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

L'épreuve orale de l'EAF est constituée de deux parties qui visent à apprécier votre travail et les activités menées en classe de 1^{re}, sous la conduite de votre professeur, avec vos camarades mais aussi plus personnellement.

Temps de préparation : 30 minutes ; **temps de passation** : 20 minutes.

La passation comprend :

- **un exposé** qui répond à une question précise **sur un texte littéraire** (10 mn) ;
- **un entretien** qui porte sur la séquence (problématique, lectures analytiques, lectures cursives, activités) (10 mn).

Les recommandations que nous vous adressons rappellent le déroulement des épreuves orales et la meilleure façon de vous y présenter en confiance.

Le déroulement de l'épreuve :

- **Ce que vous devez apporter à l'heure précise de votre convocation :**
 - Votre carte d'identité et votre convocation et, pour les candidats bénéficiant d'un aménagement, votre justificatif ;
 - Le descriptif à l'en-tête de votre lycée signé par le professeur, visé par le proviseur, les textes des lectures analytiques non annotés, les œuvres intégrales étudiées (qui seront présentées en double exemplaire et le manuel en double exemplaire également) ;
 - Cet ensemble sera rangé dans un classeur, jeu de dossiers ou lutin, en suivant l'organisation proposée par le descriptif. Classez aussi les travaux, activités ou textes personnels. Il s'agit de donner à voir rapidement votre travail de l'année. Il va de soi que vous n'insérerez dans ce classeur aucun cours, aucune fiche de révision ;
 - Une montre non connectée (le téléphone portable est interdit), des stylos de couleur ; le papier est fourni.
- **Le déroulement de l'oral avant la passation**
 - Les candidats étant convoqués par groupes, attendez d'être appelé devant votre salle d'examen : ne vous impatientez pas, concentrez-vous dans le calme. Un candidat est appelé toutes les demi-heures environ.
 - L'examineur vous fait signer un bordereau où figurent le texte choisi et la question proposée.
 - Cette question vous invite à rendre compte d'un aspect essentiel du texte.
 - Parmi les textes étudiés en lecture analytique, l'examineur peut choisir d'interroger sur :
 - un texte ou un extrait de texte étudié en cours et figurant dans l'un des groupements de textes ou dans l'une des œuvres intégrales étudiées ; il peut donc couper le texte étudié en classe.
 - un extrait – n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe – tiré d'une des œuvres intégrales. Ne vous inquiétez pas, l'examineur tiendra compte de cette situation.
 - Assurez-vous que vous comprenez bien la question associée à la lecture analytique. Si vous avez un doute, proposez une reformulation à l'examineur avant de commencer le travail de préparation. Ce dernier la validera ou précisera sa demande.
 - Lors de la préparation, appliquez-vous à bien identifier ce que l'examineur attend de vous avec cette question et à y répondre de façon organisée et précise.
 - Gérez bien votre temps de préparation et pensez à tous les documents dont vous pouvez vous servir pour l'entretien.
- **L'organisation de l'oral : les deux temps de l'épreuve**

Charte pour l'évaluation de l'épreuve anticipée de français

▪ **Première partie de l'épreuve : l'exposé sur un texte littéraire (10 pts)**

- Procédez, avant, après ou au milieu de votre introduction, à une lecture à haute voix. L'examineur pourra l'interrompre. Cette lecture à voix haute est **essentielle** car elle donne à l'examineur une idée de votre compréhension du texte.
- Votre exposé a pour but de répondre, de façon ordonnée et argumentée, à la question posée. **Il ne consiste pas à restituer telle quelle la lecture analytique effectuée en classe.** L'examineur n'interviendra pas sauf s'il juge bon de vérifier votre compréhension du texte ou de la question. Vous devez vous rapprocher des dix minutes.

▪ **Deuxième partie de l'épreuve : l'entretien (10pts)**

- L'entretien porte non seulement sur vos connaissances mais aussi sur vos qualités de réflexion, d'argumentation et sur votre aptitude à entrer dans un dialogue.
- L'examineur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives à partir du texte qui vient d'être étudié, vers l'objet ou les objets d'étude relatif(s) au texte, les autres textes et supports étudiés, les activités que vous avez menées. Le descriptif et l'ensemble des documents que vous avez apportés sont une référence précieuse.
- Vous pouvez mobiliser alors toutes les activités de l'année (mise en voix et jeu théâtral, spectacles ou films vus, écritures d'invention, œuvres lues en lecture cursive, écritures critiques, blogs littéraires, rencontre avec des écrivains...).
- Les questions de l'examineur sont destinées à instaurer un dialogue constructif, à mettre en valeur vos capacités, à argumenter, à réfléchir, à communiquer. Faites preuve de conviction.

*S'il vous semble que le déroulement de votre épreuve n'a pas été conforme à ces modalités, vous pouvez le signaler au chef de centre (le proviseur de l'établissement où vous passez l'examen) **pendant la durée des épreuves orales.***

L'attitude que l'on attend de vous à l'oral :

La situation d'oral implique que vous preniez en compte celui qui est en face de vous et les codes de l'examen. Les deux parties de l'épreuve requièrent des situations de communication différentes : vous exposez d'abord la réponse à une question littéraire, l'examineur écoute ; vous échangez ensuite sur les lectures et les activités accomplies dans le domaine de la littérature, de l'histoire des arts, des activités artistiques et culturelles. Vous devez :

- adopter une tenue et une attitude correctes, respecter les codes de politesse en arrivant et en sortant ;
- utiliser un niveau de langue approprié, courant mais non familier. Veillez à votre débit et à votre articulation ;
- être attentif à la communication non verbale : vous tenir droit, éviter tout signe ou manifestation trop marquée d'affectivité ou de distance désinvolte.

Bon courage !